

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

MAISON DE QUARTIER DE SAINT-CLAIR TARIFS D'UTILISATION DE LA SALLE FAMILIALE DE SAINT-CLAIR

Le Maire de Caluire et Cuire,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de fixer, dans les limites que le Conseil détermine, les tarifs des droits prévus au profit de la Commune n'ayant pas un caractère fiscal ;

VU la délibération n° D2025_072 du Conseil Municipal du 26 juillet 2025 donnant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal du 24 janvier 2025 fixant le tarif d'utilisation de la salle familiale de la maison de quartier de Saint-Clair pour l'année 2025 ;

VU la délibération n° D2025_130 du Conseil Municipal du 15 décembre 2025, autorisant le Maire à augmenter les tarifs des services publics communaux n'ayant pas un caractère fiscal selon un coefficient d'augmentation appliqué aux tarifs 2025 de 1,017 avec un ajustement des arrondis éventuels compris entre 1 et 1,05 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer le tarif d'utilisation de la salle familiale de Saint Clair à partir du 1^{er} janvier 2026 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tarif d'utilisation de la salle familiale de la maison de quartier de Saint-Clair est fixé comme suit :

Forfait 4 heures	110,00 €
Tarif de la caution (pour utilisateurs de matériel et vaisselle).....	224,00 €

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Caluire et Cuire et Madame la Trésorière de Caluire et Cuire, comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 020 nature 752.

ARTICLE 4

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

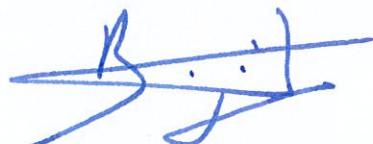
ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis à la Représentante de l'État dans le Département et publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.



À CALUIRE ET CUIRE,
Le **22 DEC. 2025**

Bastien JOINT,
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. JOINT".